

Rapport relatif à la prise en considération du postulat de Mme Elise Kaiser (LV) « Pour un accueil de jour des enfants adapté aux besoins actuels et futurs ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie mercredi 3 mars 2021 à 19h30 à la salle 2 de la Maison de Commune, dans la composition suivante :

Sophie Blank Barbezat (PLR)
Margaret Brüssow (PDC+I)
Natasa Ilic Wahab (PS)
Elise Kaiser (LV)
Gabriel Chervet (PLR)
Alexandre Stettler (UDC)
Serge Overney (PS), président

La Municipalité était représentée par Monsieur Olivier Wälchli, municipal en charge du Service Famille, jeunesse et sport (SFJS).

Discussion autour du postulat

Après les salutations d'usage, le président rappelle que le but de la séance est d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Elise Kaiser (Les Verts) « **Pour un accueil de jour des enfants adapté aux besoins actuels et futurs.** ».

La parole est donnée au municipal Olivier Wälchli qui rappelle quelques faits et répond aux questions.

Généralités

La municipalité a confié la gestion de ses lieux d'accueil de l'enfance à la Fondation des structures d'accueil (FSAE) fondée en 2007 (www.garderies-latour.ch). Elle gère les places d'accueil des enfants du 4^e mois de sa naissance jusqu'à la fin de la 6^e P, en garderies et en Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE). Cette Fondation privée a son siège à La Tour-de-Peilz. Pour l'administration communale, on y trouve un municipal (Monsieur Wälchli) et le chef de service des finances (Monsieur Zenger) et s'y trouvent aussi des représentants des parents, de la société civile et d'entreprise de la place.

La FSAE fait partie du réseau REVE. En effet, suite à l'adoption, par le Grand Conseil Vaudois, de la loi sur l'accueil de jour des enfants, les autorités de la région ont vite été convaincues que la mise en réseau des structures d'accueil était le garant du développement des lieux d'accueil correspondant aux besoins de leurs habitants. Son but est d'accroître le nombre de places d'accueil et de donner des possibilités de placement supplémentaires aux habitants des communes avoisinantes et des entreprises partenaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les parents domiciliés dans les communes de *Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Vevey* et les parents qui travaillent dans les entreprises partenaires peuvent inscrire leurs enfants dans les différentes structures du réseau REVE (www.reseautreve.ch).

Cela implique que la FSAE, qui travaille en étroite collaboration avec la municipalité, dépend aussi des décisions prises au sein du réseau, particulièrement pour toutes décisions d'ouverture de nouvelles structures d'accueil qui doivent être traitées de façon régionale.

Actuellement, les structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz offrent aux habitants des communes et aux collaborateurs des entreprises membres du réseau REVE des places d'accueil de qualité à l'enfant et à sa famille :

241 enfants environ en âge préscolaire sont accueillis (42 places bébé et 110 places trotteurs/moyens) :

- à la garderie Croqu'Lune, avenue des Alpes 102
- à la garderie Yakari, avenue Bel-Air 106
- à la garderie Vilarose, rue de l'Oyonne 13 (Vevey)
- à la garderie du Parc, ch. De Vassin 20

294 enfants environ en âge parascolaire sont accueillis (197 places UAPE) :

- à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers Clin d'œil, ch. De Vassin 10
- à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers Yakari, avenue Bel-Air 106
- à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers du Parc, ch. De Vassin 20
- à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers Grand-Rue, Grand-Rue 56
- à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers Les Terreaux, place des Terreaux

Au total, toutes structures confondues, ce sont 349 places concernant 535 enfants environ.

La facturation aux parents est faite à la prestation et dépend aussi de leur salaire. Concernant les coûts, il est rappelé qu'en 2016, lors de l'approbation du budget 2017, le Conseil avait débattu de l'augmentation de budget (augmentation des charges liée aux utilisateurs de la commune) et refusé un montant de Fr. 600'000.-

En fait, si les charges pour la commune ont augmenté, ce n'est pas dû à des surcoûts mais à l'augmentation du nombre de places mises à disposition de la population, le coût moyen de la prise en charge par place étant stable depuis plusieurs années.

Localisation des lieux d'accueil

Les lieux d'accueil sont principalement répartis sur la partie ouest du territoire communal. L'étroite collaboration entre la Fondation et la Municipalité privilégie la mise à disposition par la commune de locaux communaux pour abriter ses structures d'accueil. Et la commune ne dispose pas de locaux disponibles dans la partie est de son territoire.

Une des raisons de privilégier les locaux communaux, outre la garantie de structures pérennes, est la maîtrise des coûts. Actuellement, la commune facture Fr 250.-/m² pour l'usage des surfaces communales, à savoir le même tarif que celui appliqué par Nestlé pour la structure d'Entre-deux-Villes (Villarose). Pour une structure privée (le Parc à Vassin), ce tarif peut atteindre Fr. 350.- et peut même être supérieur selon le partenaire (divers promoteurs se sont approchés de la Fondation pour mettre des locaux à disposition dans leurs constructions).

Une autre raison d'un faible développement dans les hauts et à l'est de la commune concerne les exigences légales auxquelles doivent répondre les locaux d'accueil et leurs aménagements, rendant les petites structures très onéreuses : actuellement le public cible de ces deux régions ne semble pas suffisant, ce qui ne veut pas dire que les développements futurs de ces quartiers, liés au PGA (densification des habitations possible), ne nécessitent pas une réévaluation des besoins.

Places disponibles/Listes d'attente

La notion d'attente, de longueur de cette attente et du nombre de personnes en attente est quelque peu difficile à stabiliser, comme évoqué d'ailleurs par l'auteure du postulat.

Premièrement, la liste d'attente est pour tout le réseau, mais on constate que, dans la majorité des cas, il n'y a que peu de mouvements de placements dans une commune autre que celle du domicile.

Deuxièmement, souvent les parents font des recherches en sollicitant plusieurs solutions avant de faire un choix définitif.

A La Tour-de-Peilz, pour la situation des bébés, l'inscription se fait avant que l'enfant ne soit né et environ 10 mois avant l'entrée en garderie (inscription dès le 3^e mois de grossesse, soit 6 mois avant la naissance auquel s'ajoute encore le congé maternité de 3+1 mois).

Actuellement, il y a 42 places pour 70-75 bébés accueillis (pour une centaine de naissances par année). Vevey, par exemple, propose 55 places pour une population plus importante. Pour La Tour-de-Peilz, on considère que 50% des bébés peuvent trouver une place (mais tous les bébés ne nécessitent pas une place d'accueil). Sur la liste d'attente, concernant les résidents de La Tour-de-Peilz, il y a 56 enfants.

Un autre facteur à prendre en compte est que l'augmentation du nombre de places pour des bébés doit se faire avec une augmentation du nombre de places disponibles dans les autres structures pour assurer la prise en charge des années suivantes.

L'accueil parascolaire se fait dans les UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), liées aux horaires des établissements scolaires. La demande est en hausse et une augmentation de 36 places est prévue pour la prochaine rentrée scolaire avec une extension de la structure des Terreaux.

Dans le dispositif d'accueil, outre la Fondation, il y a l'organisation des accueillantes en milieu familial qui permet aussi une plus grande proximité et une plus grande souplesse des horaires

Le nombre de démissions des accueillantes en milieu familial l'année passée (17, mais pour tout le réseau) interpelle sur les raisons de cette désaffection. Il semble que ce soit le résultat d'un départ à la retraite de toute une série d'entre elles et de problématiques liées à la situation Covid (promiscuité). Il est aussi relevé que c'est un métier exigeant où il n'y a pas de revenu assuré. Actuellement, du recrutement est en cours et il est demandé de réfléchir aux canaux de recrutement et aux possibilités de revalorisation de ce métier.

Il n'y a actuellement pas d'indications sur la préférence ou la tendance du choix de garde dans une structure de garderie ou par des accueillantes de jour. La question est aussi posée sur la proportion de personnes qui ont recours à des structures privées : il n'y a aucune indication à disposition sur le sujet.

Enfin, globalement, le taux d'occupation dans les structures de La Tour-de-Peilz est de 80%, ce qui est un bon taux au vu des demandes et des préférences des parents : les disponibilités sont identifiées principalement les mercredis et les vendredis.

Développement durable

Sur ce point il n'y a pas d'indications à part les labels des mandataires de prestations de repas et de la demande de proximité pour la provenance des produits qu'ils utilisent pour la confection desdits repas.

Autres prestations aux parents/parents-enfants

Sur ce point, à part quelques activités dans certains clubs sportifs, il n'y a pas de politique menée pour mettre en place et favoriser ce type d'accueil.

Prise en considération

Toutes et tous les commissaires ont salué la qualité et l'étendue des réponses données par Monsieur Wälchli, ce dont elles.ils le remercient.

Concernant les questions soulevées par le postulat : les positions sont détaillées ci-dessous.

Une partie des commissaires considère que l'organisation actuelle est suffisante et que la municipalité a répondu de façon complète à toutes les questions et interrogations soulevées par ce sujet. Elles.ils constatent que la commune est une petite commune et que les distances pour aller dans une structure ne sont pas un obstacle à leur utilisation. Elles.ils indiquent aussi que la commune est déjà beaucoup impliquée, sauf sur la notion de durabilité. Elles.ils ne souhaitent pas un renvoi du postulat à la Municipalité

L'autre partie, même si les réponses de Monsieur Wälchli ont été circonstanciées, estime que, vu l'importance du sujet en termes de services à la population, le postulat mérite un renvoi à la Municipalité pour ajuster et compléter les réflexions :

- mener une analyse plus fine de la liste d'attente concernant les besoins pour les enfants de La Tour-de-Peilz ;
- analyser la tendance des demandes pour une solution en garderie ou par les accueillantes en milieu familial pour ajuster chacune des organisations en conséquence en mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacune des solutions ;
- au vu des besoins et des problématiques/difficultés rencontrées par les accueillantes en milieu familial, réfléchir aux canaux de recrutement, ainsi qu'étudier les possibilités de promotion et de valorisation de ce métier ;
- imaginer des solutions pour répondre à la demande des nouveaux arrivants qui se retrouvent en queue de liste avec des besoins immédiats ;
- concernant les développements des futurs quartiers, faire des projections aussi bien sur le nombre de logements prévus que sur le type de ces logements (PPE, location) pour mieux évaluer l'augmentation de la population et des besoins à couvrir en termes de structures d'accueil, mais aussi d'infrastructures comme la facilitation des transports (mobilité douce, durabilité, ...) ;
- définir et mettre en place des critères de durabilité pour le fonctionnement et la gestion des structures de garderies ;
- offrir et/ou favoriser des lieux, des prestations et/ou des activités pour les parents/familles et entre les parents/familles.

Conclusions

En conclusion c'est par 4 voix pour et 3 voix contre que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour réflexion et étude.

Au nom de la commission : Serge Overney, président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 3 mars 2021

Postulat - Conseil communal du 10 février 2021

Pour un accueil de jour des enfants adaptés aux besoins actuels et futurs

Monsieur le président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues

Actuellement, les parents boélands doivent patienter longtemps pour trouver une place en crèche pour leurs enfants, en particulier pour les tout-petits, et cette situation s'empirera dans le futur si rien n'est entrepris.

Or, le Plan général d'affectation de notre Commune est entré en force récemment, permettant une plus grande densification des habitations. Ainsi, le nombre d'habitants va fortement augmenter dans les années à venir, tout comme la demande pour l'accueil de jour des enfants. Cette offre devra donc être adaptée en conséquence.

Selon le rapport de gestion, fin décembre 2019, 155 enfants étaient en attente d'une solution d'accueil pour 550 enfants placés. De plus, de nombreuses accueillantes en milieu familial (mamans de jour) ont quitté le réseau en 2019, et il ne semble pas que leur nombre augmentera de nouveau, comme l'atteste le budget 2021. Or, il semble y avoir aussi un problème au niveau des listes d'attentes, car trop souvent des parents inscrit dans le réseau REVE déclinent une place en crèche car ils ont trouvé une place dans une autre structure d'accueil de la région. Ainsi, la liste d'attente peut être "faussement" longue et l'organisation plus difficile.

Actuellement, la plupart des crèches sont situées au centre de La Tour-de-Peilz. Or, la distance entre le centre-ville et les quartiers excentrés, comme Burier ou tout le nord de Vassin, ne favorise plus des déplacements à pied avec une poussette ou en mobilité douce. Ainsi, la voiture devient souvent le choix privilégié pour amener son enfant à la crèche.

Ainsi, j'aimerais inviter la municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures afin :

- ◆ De développer de nouvelles solutions d'accueil de jour pour la petite enfance qui répondent à la demande actuelle et future;
- ◆ de coordonner les listes d'attente entre les différentes structures de la région;
- ◆ de favoriser l'implantation de structures d'accueil pour la petite enfance dans les quartiers excentrés;
- ◆ d'instaurer des critères de durabilité dans les structures d'accueil boélandes;
- ◆ d'offrir d'autres types de prestations aux parents, tels qu'un lieu d'accueil parent-enfant.

Je souhaite que ce postulat soit transmis à une commission ad hoc pour examen.

Elise Kaiser

Les Vert.e.s